

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

REFERENCE DE PUBLICATION : n°226.027

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles il déclare renoncer.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer.

Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte ; toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des contrats dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide des Procédures de passation de marché de Civipol (DCI étant mandaté par Civipol pour conduire cet Appel d'Offres), qui s'applique au présent appel (disponible sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.civipol.fr/fr/appel-d-offres>).

Les documents constituant cet appel d'offres sont les suivants :

- Avis de marché de fournitures, référence 226.026 ;
- Instructions aux soumissionnaires, référence 226.027 ;
- Projet de contrat de fournitures, référence 226.016 ;
- Cahier des clauses techniques navire SAR Egypte, n°226.016, version n°2, daté du 15/05/2023 ;
- *Ship technical specifications SAR Egypt*, référence 225.933, version n°2, daté du 02/05/2023 ;
- Conformité de l'offre SAR Egypte, référence 226.101, version n°1, daté du 15/05/2023 (*à retourner complété*) ;
- Formulaire d'offre financière (*à retourner complété*) ;
- Bordereau de soumission (*à retourner complété*) ;
- Formulaire de déclaration sur l'honneur (*à retourner complété*).

1. Prestations à fournir

Ce projet a pour objectif de renforcer les opérations relevant de l'action de l'État égyptien en mer et plus spécifiquement de son volet axé sur la recherche et le sauvetage « Search And Rescue » (SAR) dans les espaces maritimes égyptiens en mer Méditerranée.

Le présent marché a pour objet l'acquisition, la livraison, la formation et le suivi en garantie de trois 3 navires SAR ainsi que les éléments nécessaires à leur maintenance.

La livraison devra être effectuée en Egypte, au port du Caire, et la période de livraison n'excédera pas quatorze (14) mois, en conformité avec l'avis de marché. La première livraison est attendue au plus tard six (06) mois après la dernière date de signature du contrat par les deux parties.

1.2 N/A

1.3 Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumissionner pour une variante en complément à la présente soumission.

2. Participation

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement – consortium solidaire – de soumissionnaires). Les personnes morales ne peuvent pas se trouver dans l'une quelconque des situations d'exclusion mentionnés au point 5 de l'Avis de Marché référence 226.026 et doivent remplir le critère d'éligibilité mentionné au point 3 de ce même Avis.

3. Origine (Non Applicable)

Sauf dispositions contraires du contrat, toutes les fournitures et les matériaux doivent être originaires de l'un des États éligible, conformément aux dispositions applicables aux financements du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne (FFU).

4. Devise

Les offres devront être libellées en **Euros Hors Taxes**.

5. Lots

Ce présent appel d'offres n'est pas divisé en lots.

6. Période de validité

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de soixante (60) jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

7. Langue des offres

Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et DCI doivent être rédigés dans la langue de la procédure qui est le français.

Lorsque les documents d'accompagnement fournis par le soumissionnaire ne sont pas rédigés en français, une traduction en français doit être jointe.

8. Présentation des offres

8.1 Les offres doivent être reçues avant la date limite précisée au point 8.3.

Elles doivent comporter tous les documents spécifiés au point 9 des présentes instructions et être déposée sur la plateforme sécurisée de DCI (demande d'accès à faire auprès de Laurence Duchesne : laurence.duchesne@groupepci.com).

Les offres se conformeront aux conditions suivantes :

8.2 Toutes les offres doivent être fournies, complètes par voie informatique et déposées sur le serveur DCI.

8.3 Toutes les offres doivent parvenir à DCI, avant le 16 juin 2023 à 12h00 heure de Paris (fuseau horaire GMT +1), date et heure limites.

8.4 Toutes les offres, y compris les annexes, ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous la forme de trois dossiers (un technique, un financier et un administratif) reprenant la référence du marché.

8.5 Toute modification ou retrait de l'offre soumise doit être soumise avant la date limite de remise de l'offre, dans les mêmes conditions tel qu'indiqué ci-dessus.

9 Contenu des offres

Toutes les offres présentées doivent être conformes aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre notamment :

Partie 1 : l'offre technique :

La description détaillée des biens offerts conformément aux spécifications techniques et au cahier des clauses techniques, incluant la documentation requise et les éléments de maintenance.

Partie 2 : l'offre financière :

Une offre financière, calculée sur une base DPU¹ pour les biens offerts.

Partie 3 : Documentation administrative :

Doivent être fournis dans un format lisible avec des outils standard Microsoft Office :

- Tout document justifiant de l'enregistrement au niveau national en tant que personne morale ;
- L'attestation sur l'honneur signée ;
- L'attestation de vigilance délivrée par l'organisme de recouvrement dont vous relevez qui mentionne notamment que vous êtes à jour de l'ensemble de vos obligations sociales ;
- Une description de l'organisation de la garantie du produit en accord avec les conditions générales du contrat de fournitures ;
- L'attestation de Responsabilité Civile ;
- Le fournisseur déclare sur un document libre que les produits et services proposés dans l'offre ne sont pas sous le régime ITAR² ;
- La signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est habilitée à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium.

Partie 4 : Matrices de conformité

Les matrices de conformité dûment complétées et signées seront fournies.

¹ DPU (Delivered at Place Unloaded) — Incoterms 2020,

² https://www.pmdtc.state.gov/?id=ddtc_public_portal_itar_landing

10 Fixation des prix

10.1 Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur(s) offre(s), de l'exactitude et du caractère complet de celle(s)-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.

10.2 Selon que les fournitures proposées sont de fabrication locale ou sont à importer dans le pays du bénéficiaire, les soumissionnaires doivent calculer le prix de leur offre sur l'une des bases suivantes :

- a. Pour les fournitures de fabrication locale, le prix est à calculer sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- b. Pour les fournitures à importer dans le pays du bénéficiaire, le prix doit être calculé sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de tous droits et taxes frappant l'importation des fournitures y compris la TVA, dont celles-ci sont exonérées.

10.3 Le marché est à prix fermes et non révisables en Euros.

11 Informations complémentaires avant la date limite de remise des offres

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse mail suivante au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la **référence de publication** et **l'intitulé du marché** :

M. Bastien TRIBOUT / bastien.tribout@groupedci.com.

DCI n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié sur le site Internet de DCI à l'adresse : <http://groupedci.fr/appel-offre> au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec DCI au cours de la période d'appel d'offres peuvent être exclus de la procédure d'appel d'offres.

12 Réunion d'information ou visite sur place

N/A

13 Ouverture des offres

13.1 Les offres seront ouvertes le 16 juin 2023 à 12h30 heure de Paris dans les locaux de DCI par le comité désigné à cet effet.

13.2 Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres ou visant à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer DCI dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre, non exclusif de poursuites judiciaires.

13.3 Les offres non conformes sur la forme seront écartées du processus d'évaluation.

14 Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroule au travers d'un processus en 3 étapes successives :

1. Conformité administrative des offres,
2. Conformité technique des offres,
3. Evaluation financière.

DCI se réserve le droit de procéder des clarifications des offres reçues lors de cette phase d'évaluation.

14.1 Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres. Une offre est jugée conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction.

Les offres qui ne seront pas administrativement conformes seront écartées de la suite de l'évaluation.

14.2 Examen de la conformité technique des offres

Seules les offres administrativement conformes seront évaluées techniquement. Ainsi, à l'issue de l'analyse de la conformité administrative des offres, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre administrativement conforme et classera les offres restantes en deux catégories : conformes et non conformes techniquement.

14.3 Évaluation financière

Les offres retenues comme conformes administrativement et techniquement feront l'objet d'une analyse financière.

14.4 Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Le contrat sera attribué à l'offre reconnue conforme la moins disante.

15 Signature du contrat et garantie de bonne exécution

15.1 L'attributaire est informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l'attribution du marché). Avant la signature du contrat, l'attributaire doit présenter une déclaration attestant que, depuis la date d'établissement de ces preuves, sa situation n'a pas changé.

15.2 L'attributaire doit également produire les preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle en accord avec les critères de sélection tels que spécifiés à l'avis de marché.

15.3 Si l'attributaire ne fournit pas ces documents de preuve ou déclarations ou preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle dans un délai de 15 jours de calendrier à compter de la notification de l'attribution du marché ou s'il s'avère qu'il a fourni de fausses informations, l'attribution du marché sera considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, DCI peut attribuer le marché au second moins disant parmi les soumissionnaires ou annuler la procédure d'appel d'offres.

15.4 Dans un délai de 15 jours après la réception du contrat signé par DCI l'attributaire doit signer et renvoyer le contrat avec la garantie de bonne exécution. Dès signature, l'attributaire devient le titulaire du contrat et le contrat entre en vigueur.

15.5 La garantie de bonne exécution est requise.